



⦿CFA-AH ⦿CFPPA



## CAPA ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL - EER Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Niveau V

*Un emploi polyvalent,*

*Un ouvrier d'exécution qualifié en paysage*



### MÉTIERS

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option entretien de l'espace rural travaille en tant qu'ouvrier qualifié chargé d'effectuer des travaux d'entretien de sites dégradés ou abandonnés dans le respect de l'équilibre écologique : fauchage, débroussaillage, travaux de bûcheronnage, plantation. Il peut effectuer l'aménagement de zones de loisirs, de sentiers de randonnée, de chemins de halage... Il est capable d'utiliser divers matériels (tronçonneuse, tondeuse, motoculteur...) et d'en assurer l'entretien courant.

**Secteur d'activité :** la spécificité de l'ouvrier qualifié en entretien de l'espace rural est d'intervenir sur des milieux très diversifiés, exception faite des espaces agricoles productifs. Il suit leur évolution, participe à leur aménagement et leur entretien. Il se différencie des spécialités forestières et paysagères non seulement par la diversité des milieux d'intervention mais aussi par l'approche de ces milieux comprenant une analyse plus fine des écosystèmes.

**Types d'emplois accessibles :** les emplois de l'ouvrier qualifié en entretien de l'espace rural se situent au sein des collectivités locales ou territoriales, des syndicats intercommunaux ou syndicats d'initiative, au sein des associations de protection de la nature, d'animation rurale, de riverains, de loisirs, des fédérations de pêche, etc.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⦿ Acquérir un diplôme de niveau V
- ⦿ Acquérir les compétences d'un ouvrier qualifié en entretien de l'espace rural, qui exerce une activité dans un service technique de commune, un syndicat et groupement intercommunaux, une association ou une entreprise du paysage ou de l'entretien de l'espace.

### PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

Tout public. Être âgé de 18 ans et justifier d'un an minimum d'activité professionnelle (à la date de l'examen). Accès à la formation après étude des demandes individuelles. Formation rémunérée suivant statut : CIF, Contrat de professionnalisation, Programme Régional Qualifiant, Autofinancement, Financement Pôle emploi, Congé de Formation Professionnel).

### QUALITÉS REQUISES

- ⦿ Être attiré par les métiers de plein air,
- ⦿ Être apte au travail d'équipe,
- ⦿ Posséder une bonne résistance physique.

### ORGANISATION DE LA FORMATION

Enseignements composés de cours, travaux pratiques, travaux dirigés, sorties «terrain», visites d'entreprises, rencontres de professionnels du secteur de l'aménagement paysager. Équipe pédagogique expérimentée. Suivi individualisé. Réseau de partenaires.

### POURSUITE D'ÉTUDES

Le CAPA EER débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un bac pro ou un certificat de spécialisation du secteur du paysage ou de l'environnement. Exemples de formations poursuivies : CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés - CS Taille et soins des arbres - Bac pro Aménagements paysagers - Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune.

**Le CFA-AH et le CFPPA proposent le Bac pro Aménagements paysagers (formation apprentissage) et le Certificat de Spécialisation Agricole Taille et soin des arbres (formation apprentissage et continue).**

LYCÉE AGRICOLE  
Marie DURAND  
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD  
Voie Initiale  
Apprentissage

CFPPA du GARD  
Voie Professionnelle  
Continue

Domaine de Donadille  
Exploitation agricole  
à vocation pédagogique



Diplôme délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des unités capitalisables. Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme du CAPA est délivré dès lors que l'ensemble des UC qui le constituent sont obtenues. Les intitulés et contenus des UCARES sont susceptibles d'évoluer en fonction des opportunités professionnelles, de même les durées prévisionnelles des UC sont susceptibles d'ajustements. Validité des UC acquises : 5 ans

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- ⊙ Mathématiques adaptées à une situation professionnelle.....
- ⊙ Expression, communication.....
- ⊙ Sciences du vivant.....
- ⊙ Mise en situation professionnelle.....
- ⊙ Connaissance de la filière, des entreprises, du monde actuel.....
- ⊙ Sensibilisation à l'agriculture biologique.....
- ⊙ Connaissance du milieu rivière.....
- ⊙ Stage pratique en entreprise.....

**ADULTES**

## DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule au Vigan de février à octobre

1050 heures

dont 805 h  
réparties sur  
23 semaines de  
cours et 245 h  
en entreprise

Adultes  
CFPPA du GARD  
☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56  
✉ cfppa.nimes@educagri.fr